



Le Comptoir 2018

CONCOURS-PHOTO



Participez au concours-photo pour tenter d'obtenir le titre du "COMPTOIR 2018" & gagner un rédactionnel dans le magazine B.R.A. Tendances restauration



*A chaque heure de la journée
et de la nuit correspond un
Comptoir....!*

REGLEMENT

Article 1 - Organisateur

La CCI La Rochelle
21 chemin du Prieuré
17024 LA ROCHELLE CEDEX 1

Article 2 - Participants

Ce concours est ouvert à toute entreprise possédant un comptoir dans son établissement. Ne peuvent participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation ou la mise en œuvre du concours.

Article 3 - Modalités de participation

3a. Les participants devront faire parvenir au plus tard le 28 janvier 2018, par courriel, à l'adresse comptoirpro@larochelle.cci.fr, leur dossier comprenant :

- Le formulaire d'inscription.
- La lettre d'autorisation de publication et d'exploitation.
- Une photographie légendée, format image, non retouchée et sans encadrement, en noir et blanc ou couleur, de taille d'environ de 2000x3000 pixels.

Tout participant s'engage à faire parvenir une photographie dont il est lui-même l'auteur et qui n'a pas été primée dans un autre concours.

Au cas où l'organisateur récompenserait un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.

3b. La participation est limitée à une candidature par établissement.

3c. Les participants devront s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photographies envoyées devront être libres de droit.
- si on devine sur la photographie le visage d'une ou plusieurs personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence ; l'organisateur du concours se réserve le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

3d. Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Article 5 - Sélection

Un Pré-jury composé de professionnels sélectionnera les 10 nominés sur la base de critères (qualité des matériaux, effet visuel et esthétique, thème de l'établissement et son comptoir, année de réalisation). Les 10 photos nominées seront présentées à un jury qui décernera le prix « Le comptoir 2018 » durant le salon Comptoir'PRO. Toutes les photos seront mises en valeur et affichées dans un espace du salon.

Article 6 - Prix du gagnant

6a3. Le jury, désigné par les organisateurs, sélectionnera les meilleurs comptoirs et attribuera les prix suivants :

Un reportage dans les pages du Magazine BRA Tendances restauration

L'organisateur du concours a toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité des photos insuffisante. Les résultats seront publiés sur le site internet et les réseaux sociaux dédiés au salon Comptoir'PRO

6b. Les prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les prix ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

6c. Les internautes pourront voter par internet (page Facebook Comptoir'PRO) pour leur photo préférée. Les votes sont ouverts du 01/02/2018 au 25/02/2018. La photo ayant reçu le plus grand nombre de votes sera primée au titre du « prix coup de cœur ».

Article 7 - Informations légales

7a. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

7b. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

7c. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

7d. Les participants autorisent e l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants.

Article 8 - Autorisation et responsabilités

8a. Les organisateurs ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

8b. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

8c. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports liés au salon. Les concurrents autorisent la CCILR et ses partenaires à utiliser librement les photographies adressées pour la sélection.

8d. Les photos sélectionnées seront destinées à être diffusées sur le site internet et réseaux sociaux du salon Comptoir'PRO ou de ses partenaires, à être reproduites dans le cadre de la promotion et de la communication du salon Comptoir'PRO et du concours et à une éventuelle exposition lors du salon. Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions, affiches, calendriers ou informations liées au concours ou au salon). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

8e. Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, la CCILR s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

Article 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 10 - RESERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Date de clôture des inscriptions :
28 Janvier 2018

Le Comptoir 2018

CONCOURS-PHOTO



FICHE D'INSCRIPTION

Nom Prénom

Représentant l'entreprise :

Domiciliée :

Téléphone

Courriel

Je participe au Concours photo « Le comptoir 2018 »

Nom du fichier :

Légende de la photo (150 caractères maximum):

.....

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement du concours photo « Le comptoir 2018 » et en accepter sans réserve, ni restriction toutes les clauses, renoncer à tous recours contre l'organisateur et certifie que je suis l'auteur des photos.

À Le

Signature (obligatoire)

Le Comptoir 2018



AUTORISATION D'UTILISATION ET D'EXPLOITATION DE L'IMAGE PAR L'ORGANISATEUR

Je soussigné(e).....
Représentant l'entreprise :
Domiciliée :
Téléphone
Courriel

Déclare

- être l'auteur(e) de la photographie nommée « »
- autoriser les organisateurs à exploiter et à utiliser librement dans le respect du code de la propriété intellectuelle,
- décharger les organisateurs du concours de toute revendication, réclamation ou éviction
- avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s) ou filmée(s), et m'engage, en conséquence, à garantir les organisateurs du concours de tout recours ou réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s).
- autoriser la CCILR à communiquer sur mon identité et celle de mon entreprise sur les supports électroniques et papier concernant le concours et le salon Comptoir'PRO.
- Autoriser la mise en ligne de ma photographie sur le site officiel Comptoir'PRO, sur les réseaux sociaux dédiés, sur les sites des partenaires, ou sur des annonces de presse.

Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit.

La CCILR informe le participant que sa photographie est susceptible d'apparaître :

- dans les publications (numériques ou imprimées) concernant le concours et le salon Comptoir'PRO
- dans les médias
- durant l'exposition organisée pendant le salon Comptoir'PRO

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Fait à Le